

VILLE DE MONTREUIL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres composant le Conseil 53
A l'ouverture : A partir de la question 1
Présents : 46 Présents : 45
Pouvoirs : 6 Pouvoirs : 7
Absent : 1 Absent : 1

Séance du Conseil municipal du 8 janvier 2011

L'an 2011, le samedi 8 janvier à 10 heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique à l'hôtel de ville, sur convocation en date du 23 décembre 2010.

Sont présents :

Mme VOYNET, M. SAUNIER, Mme FRERY, M. MOSMANT, M. BENDADA, M. PETITJEAN, Mme CASALASPRO, Mme PILON, Mme HEUGAS, M. CUFFINI, Mme BOURDAIS, M. ROBEL, Mme COMPAIN Adjoint, M. HAZIZA, M. MONTEAGLE, M. CALLES, M. REZNIK, Mme ZEIDENBERG, M. DESGRANGES, Mme REEKERS, M. VACCA, M. BERNARD, Mme NDZAKOU à l'ouverture, Mme PERRIER, M. BARRY, Mme MEKIRI, Mme MENHOUDJ, M. RABHI à l'ouverture, Mme SALVADORI, Conseillers municipaux délégués, M. CHAIZE, Mme VIPREY, M. MARTINEZ, M. TUAILLON, Mme PASCUAL, M. GAILLARD, Mme GUAZZELLI, M. BRARD, M. SEREY, Mme CREACHCADEC, M. BELTRAN à partir de la question 1, Mme BENSAID, Mme ATTIA, M. MOLOSSI, Mme PRADOS, M. MAMADOU, M. LE CHEQUER, Mme A LORCA, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme VANSTEENKISTE à Mme PILON
M. RABHI à M. CUFFINI à partir de la question 1
Mme DE KERAUTEM à Mme A LORCA
Mme SAYAC à Mme PASCUAL
Mme SAHOUM à M. MONTEAGLE
Mme LEPRETRE à M. GAILLARD
M. MIRANDA à M. TUAILLON

Absents :

M. BELTRAN à l'ouverture
Mme NDZAKOU à partir de la question 1

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session de trois secrétaires pris au sein du Conseil :

A la majorité des voix, Mme PILON, Mme REEKERS, Mme BENSAID ont été désignées pour remplir ces fonctions qu'elles ont acceptées.

Ces formalités remplies ;

Sous la présidence de Madame la Maire, la séance est ouverte à 10 heures.

1) Lettre des élus du Conseil municipal relative aux travailleurs sans-papiers occupant la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration adressée au Ministère de l'Immigration :

Tous les élus du Conseil municipal signent la lettre dont le texte est le suivant :

Monsieur le Préfet,

Considérant que depuis jeudi 7 octobre, plusieurs centaines de travailleurs sans-papiers occupent la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration (CNHI), dans le 12^{ème} arrondissement,

Considérant que cette occupation s'inscrit dans le prolongement de la grève entamée depuis le 12 octobre 2009 par 6 804 travailleurs sans-papiers pour obtenir leur régularisation,

Considérant que plusieurs dizaines d'entre eux habitent ou travaillent dans nos arrondissements, communes ou départements, et contribuent à la richesse de notre pays,

Considérant qu'en juin dernier, les travailleurs sans-papiers et les onze organisations qui les soutiennent obtenaient une avancée importante et significative du ministère de l'Immigration et de la Direction générale du Travail par le biais :

- d'un addendum au Guide des Bonnes Pratiques de novembre 2009, qui insistait sur la nécessité de délivrer aux demandeurs une autorisation provisoire de séjour de 3 mois (renouvelable) avec autorisation de travailler, lors du dépôt de leur dossier, et rappelait que les régularisations devaient se faire selon des critères objectifs et uniformes pour l'ensemble des préfetures.

- d'une reconnaissance du droit des 6 804 grévistes recensés à séjourner et à travailler en France dans l'attente du dépôt de leur dossier jusqu'au 30 septembre dernier.

Considérant que ce délai du 30 septembre passé, sur les 1 806 premiers dossiers de demande déposés, seuls 69 salariés avaient obtenu, mi-octobre, une autorisation provisoire de séjour et de travail et qu'au 12 décembre, pour 3 515 dossiers déposés, seulement 675 titres provisoires de séjour ont été obtenus,

Considérant que les arrestations de grévistes se poursuivent au mépris des engagements de juin,

Considérant que l'Etat a une nouvelle fois failli à ses engagements devant des hommes et des femmes qui vivent et travaillent en France depuis de nombreuses années et qui, pour beaucoup d'entre eux, participent à la solidarité nationale par leurs cotisations sociales et leurs impôts, laissant les intéressés dans l'incertitude et la précarité,

Considérant qu'avec l'occupation de la CNHI, les travailleurs sans papiers nous rappellent qu'au-delà du respect de leurs droits, leur combat s'inscrit pleinement dans l'histoire de notre pays, un pays riche des nombreux apports économiques et culturels de son immigration, et qu'ils démontrent une volonté farouche de s'intégrer,

Considérant que le vote, le 12 octobre dernier par l'Assemblée nationale d'une nouvelle loi sur l'immigration (la cinquième en 7 ans) durcit une nouvelle fois la législation à l'encontre des étrangers et ne dit pas un mot des critères de régularisation des travailleurs sans papiers, préférant s'en tenir à un accord sans valeur législative contraignante,

Les élus signataires,

affirment leur soutien aux travailleurs sans papiers qui occupent actuellement la CNHI pour faire valoir leurs droits,

demandent au Premier Ministre, de veiller à ce que les engagements pris en juin 2010 soient respectés, à ce que les gardes à vues, mises en rétention ou expulsions des travailleurs sans papiers grévistes cessent et à ce qu'une mise en œuvre adéquate permette la régularisation immédiate de ces travailleurs.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de nos sincères salutations.

<><><>

2) Approbation du procès-verbal de séance du 16 décembre 2010 :

M. Jean-Jacques Serey fait observer que le procès-verbal indique que Mme Creachcadec était absente, ce qui n'est pas tout à fait exact. En effet, cette dernière lui avait donné pouvoir. Suite au départ du groupe « Rassemblement de la gauche citoyenne » au cours de la séance, M. Serey a indiqué qu'il ne souhaitait plus prendre en compte ce pouvoir qui n'a donc pas été pris en considération pour le vote des délibérations. Ce pouvoir était cependant effectif en début de séance, notamment lors du vote de la suspension de séance destiné à l'intervention des centres municipaux de santé.

M J P Brard, secrétaire de la séance du 16 décembre 2010 demande un délai de re-lecture afin de signer ce procès-verbal.

Sous réserve de la re-lecture de M J P Brard, secrétaire de séance et compte tenu des observations de M. J J Serey, le procès-verbal de la séance du 16 décembre est approuvé à la majorité par :

33 voix pour

19 abstentions : A. TUAILLON, D. CHAIZE, S. GAILLARD, S. GUZZELLI, A. C. LEPRETRE, M. MARTINEZ, F. MIRANDA, C. PASCUAL, N. SAYAC, M. VIPREY, J. J. SEREY, G DE KERAUTEM, F. MOLOSSI, A. LORCA, D. CREACHCADEC, G. LE CHEQUER, J. PRADOS, C. MAMADOU, J. P. BRARD.

<><><>

3) Délibérations :

Pour ces deux délibérations votées lors de cette séance du Conseil municipal, Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'Etat.

2011_001 : Adoption du budget primitif exercice 2011 – Ville :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré

A la majorité par :

30 voix pour,

22 voix contre : A. TUAILLON, D. CHAIZE, S. GAILLARD, S. GUAZZELLI, A-C. LEPRETRE, M. MARTINEZ, F. MIRANDA, C. PASCUAL, N. SAYAC M. VIPREY, D. ATTIA, JJ. SEREY, S. BELTRAN, M. BENSALD, G. DE KERAUTEM, F. MOLOSSI, A. LORCA, D. CREACHCADEC, G. LE CHEQUER, J. PRADOS, C. MAMADOU, JP. BRARD.

ADOPTE

Le budget primitif, pour l'exercice 2011, présenté en équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **271 821 766,00 €** dont

- section d'investissement, pour un montant de :	89 252 685,00 €
- section de fonctionnement, pour un montant de :	182 569 081,00 €

et

AUTORISE,

Madame la Maire à contracter un emprunt globalisé de 20 000 000,00 € et à signer les contrats de prêts correspondants et verser les subventions figurant dans le document budgétaire.

2011_002 : Adoption du budget primitif exercice 2011 - Cinéma municipal Méliès

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

ADOPTE,

Le budget primitif, pour l'exercice 2011, présenté en équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **1 052 900 €** dont

- section d'investissement, pour un montant de :	13 400,00 €
- section de fonctionnement, pour un montant de :	1 039 500,00 €

<><><>

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire clôt la séance du Conseil municipal à 13h25.

Fait à Montreuil, le 12 janvier 2011

Pour la Maire, par délégation

La Directrice Générale Adjointe,


Christine PRIEUR